Nantes Métropole

Direction Générale Territoire, Proximité, Déchets et Sécurité
Pôle Erdre et Loire

Décision n° 2022- 1348

Objet : Pôle Erdre et Loire – Travaux de rénovation de voirie – marché subséquent n° MS11NMER – Approbation du besoin et de l'enveloppe affectée aux travaux - Lancement de la consultation

Réf : 1.1.7

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 4.1) portant délégation du Conseil à la Présidente afin de prendre toute décision relative aux marchés subséquents à un accord cadre, quel que soit son montant ou son objet,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022, portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Considérant qu'il convient de préserver le patrimoine de la voirie existant sur les communes du Pôle Erdre et Loire.

Considérant que la maîtrise d'œuvre de cette opération est assurée par les services de Nantes Métropole

Considérant que la consultation entre dans le périmètre de l'accord cadre multi attributaire de réalisation de travaux classiques de maintien en l'état de mises aux normes du patrimoine viaire sur les communes du Pôle Erdre-et-Loire afin de pallier son vieillissement et sa dégradation

Considérant que, au sein de l'enveloppe budgétaire globale dévolue aux travaux de voirie, entretien rénovation de sécurité des pôles, un montant estimatif de 1 320 000 € TTC est affecté à ces travaux pour l'ensemble des lots,

Considérant que les travaux à engager sont prévus pour une durée de 21 semaines.

Considérant qu'en application de l'accord cadre multi attributaire précité, il convient de lancer une mise en concurrence auprès des entreprises attributaires pour la réalisation de ces travaux, les entreprises Eurovia Atlantique, Charier TP Sud , Colas Centre Ouest, Entreprise Blanloeil, Eiffage Route Ouest et le groupement SAS Landais André/ SAS Brehard TP / Baudry TP

Considérant que les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP n°101, libellée mobilités, - opération N°2021/4037, libellée aménagement voies réservées au covoiturage pour 350 000€ et sur l'AP

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20221214-2022_1348DEC-AU
Date de télétransmission : 15/12/2022
Date de réception préfecture : 15/12/2022

n°1055, libellée urbanisme durable, habitat, politique ville, proximité, - N° 2021/10006, libellée voirie entretien rénovation sécurité pour 970 000€

Décide

Article 1 – Pôle Erdre et Loire - Opération de travaux de rénovation de voirie –marché subséquent n° MS11NMER - Approbation du besoin et de l'enveloppe affectée aux travaux - Lancement de la consultation auprès des entreprises attributaires de l'accord cadre - Marché subséquent - Durée : 21 semaines - Montant estimatif : 1 100 000 € HT, soit 1 320 000 € TTC.

Article 2 – Attribution et signature des marchés subséquents à venir

Article 3 - De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 14/12/2022

Pour la Présidente,
Le vice-président délégué

Michel LUCAS

mis en ligne le :

15 DEC. 2022

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20221214-2022_1348DEC-AU
Date de télétransmission : 15/12/2022
Date de réception préfecture : 15/12/2022